

Le bienheureux Guillaume-Joseph Chaminade Administrateur

Par administration on entend l'activité qu'un sujet, personne physique ou juridique, développe d'une manière continue en faveur des intérêts et pour la réalisation de ses fins. L'administration d'un groupe social a pour objet d'en assurer la vitalité et la permanence. Cela doit être compris non seulement dans un sens de simple survie ou d'une conservation statique du groupe, mais d'une façon dynamique, de favoriser le développement et la vitalité dans son ensemble. Notre Règle de Vie saisit bien cet aspect dans ses allusions à l'accroissement continu de la personne et de la communauté, à l'adaptation aux temps nouveaux (cf. RV 39).

Pour ce qui est du père Chaminade nous notons des aptitudes et des dispositions dans les situations où il a été amené à exercer des fonctions d'administrateur.

- **Syndic à Mussidan**

Un syndic est une personne qui assure la gestion administrative, technique et financière d'une maison. Guillaume-Joseph, agrégé aux missionnaires dès la fin de ses études latines en 1776^[1] semble, à partir de cette date, avoir été aussi associé aux fonctions de syndic remplies par son frère aîné Jean-Baptiste^[2]. C'est sans doute à cause de cet emploi administratif, qu'il n'a pu faire que de courts séjours à Bordeaux, après avoir suivi à Mussidan les cours de rhétorique et de philosophie de 1776 à 1778. Pour Guillaume-Joseph, c'est après son sous-diaconat que, dans ce domaine comme dans les autres, il donnera sa mesure.

- **Administration du diocèse de Bazas : Capacité de délégation et suivi**

Chaminade était revenu d'Espagne avec le titre d'administrateur du diocèse de Bazas. Le dernier évêque de cette ville, Mgr de Saint-Sauveur, était mort en 1792, au milieu des siens, laissant une grande réputation de modestie, de bonté et de sagesse^[3]. M. de Culture, son vicaire général, gouverna provisoirement le diocèse, mais il succomba bientôt sous le poids de l'âge et des souffrances endurées en captivité. C'est alors que Mgr de La Tour du Pin, métropolitain de Bazas en sa qualité d'archevêque d'Auch, pensa à confier la charge de ce diocèse à l'abbé Chaminade, qui déjà y connaissait beaucoup de prêtres par suite de ses fonctions de pénitencier, et qui avait fait preuve à cette occasion de grandes qualités administratives.

L'administration de ce diocèse était une lourde charge, car le diocèse de Bazas était

vaste. Il prenait en écharpe tout le département actuel de la Gironde, et s'étendait depuis Sainte-Foy-la-Grande, sur la Dordogne, jusqu'à Casteljaloux dans le Lot-et-Garonne, en comprenant l'arrondissement de la Réole. Depuis 1792, sauf le court intervalle de 1795 à 1797, où M. de Culture put exercer son autorité, le diocèse avait été abandonné à lui-même ; il n'y restait qu'un petit nombre de prêtres fidèles et la réorganisation était encore rendue plus difficile par l'absence totale d'archives, les documents ayant tous été détruits pendant la Révolution. Pour suffire à sa tâche sans sacrifier son ministère à Bordeaux, M. Chaminade s'adjoignit comme secrétaire un prêtre qui avait travaillé avec lui pendant les mauvais jours, l'abbé François Pineau[4]. De plus, ne pouvant résider à Bazas, il installa dans la ville un sous-administrateur, l'abbé Pierre Fabas, ancien archiprêtre de Lauzerte, dans le diocèse de Cahors[5] ; il conféra un titre semblable à deux autres prêtres, MM. Pourget et Lugat, pour d'autres parties du diocèse.

Cette mesure ne le dispensa pas de se transporter fréquemment sur les lieux pour se rendre compte par lui-même de l'état des choses et traiter directement avec ses administrés.

[1] Cf. G. Caillet, *Circulaire du 13 février 1850* : « Reçu, dès l'âge de 15 ans, professeur à Mussidan... »

[2] G.-J. Chaminade : « J'ai fait le métier de syndic pendant seize à dix-sept ans... » (à l'abbé J.B.Lalanne, 26 avril 1836) ; « j'ai rempli dans ma première jeunesse les fonctions de syndic dans une maison plus considérable qu'Ebersmunster... » (à François-Joseph Enderlin, 7 janvier 1839).

[3] Mgr Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur (1708-1792), originaire du diocèse de Mende, aumônier de Louis XV, évêque de Bazas depuis 1746, fut député aux États généraux, et ne put, malgré ses efforts, empêcher la suppression de son siège. Mgr de Cicé lui offrit l'hospitalité dans son palais archiépiscopal de Bordeaux par une lettre du 31 octobre 1790. Il refusa, et préféra mourir au milieu des siens (16 janvier 1792). Il avait demandé à être enterré au milieu de ses pauvres dans le petit cimetière de l'hospice de Bazas. Sa modeste tombe s'y voit encore. (Cf. O'Reilly, *Hist de Bazas* ;1840).

[4] François Pineau était un jeune prêtre, ordonné en 1790, « ayant toutes les vertus ecclésiastiques, disent les Notes officielles de 1802 ; il ne lui manque qu'un meilleur organe pour la chaire. » Au Concordat, il fut nommé vicaire de Saint-Michel à Bordeaux. Curé de Saint-Nicolas de Graves en 1816, il mourut chanoine titulaire le 15 octobre 1845.

[5] Pierre Fabas était né en 1761 ; il resta dans le diocèse de Bordeaux après le Concordat et fut nommé curé d'Auros. Il mourut le 9 mars 1818.



Un groupe sculptural représentant la Famille marianiste, œuvre du sculpteur équatorien Mario Tapia, ancien élève marianiste. Inaugurée en 2001, la sculpture orne l'entrée de la Curie générale, à Via Latina 22.

- **Calme dans les affaires**

Dans les affaires, Chaminade apporte la paix, la calme possession de lui-même. Sans doute qu'il brûle du désir d'étendre la gloire de Dieu et écrit, par exemple, à un prêtre d'Auch : « Ah ! Travaillons ! Vous le savez, mon ambition est d'allumer le feu de l'amour divin dans toute la France » ; et le même jour, au préfet de la congrégation d'Auch : « Par la grande miséricorde de Dieu, depuis longtemps je ne vis et je ne respire que pour propager le culte de l'auguste Marie. » Et pourtant il garde un admirable sang-froid et observe à la lettre le précepte qu'il donne à ses enfants : « L'esprit de Dieu, leur dit-il, est très actif, mais il n'est pas précipité. » « Prenons garde, dit-il encore, prenons garde à ne pas nous préoccuper ; soyons toujours froids à l'ouvrage. Que tout notre feu se concentre dans notre cœur, qui ne doit chercher qu'à plaire à Dieu en tout. » La Mère de Trenquelléon l'admire sur ce point comme sur bien

d'autres et le propose en exemple à ses filles : « Voyez, leur dit-elle, comment fait M. Chaminade : il ne s'empresse pas, il se possède toujours ; cependant il fait beaucoup d'ouvrage, parce que la grâce en fait beaucoup. »

C'est bien là, en effet, son secret : il compte que, s'il ne s'agit pas, l'Esprit-Saint opérera avec plus de liberté : « Faites ce qui dépendra de vous, écrit-il à M. Clouzet, pour gagner une entière paix de votre âme et vous y soutenir. Plus vous êtes occupé, plus souvent vous avez besoin de rentrer en vous-même. Faites-le au moins à quelque action principale de votre matinée et la soirée. Et pour que toute cette pratique produise tout son effet, à chaque action principale, entrez dans un profond recueillement, suspendant une, deux et même trois minutes toute autre pensée, sentiment, etc. Modérez votre activité naturelle et espérez que tout ira bien. » Au même, il dit encore : « Il faut en venir à ce que l'amour de Dieu domine toute votre âme. Les plus grands travaux et les occupations les plus nombreuses, commandés par ce divin amour, ne troublent pas l'âme. L'amour même ne fait que s'enflammer de plus en plus. » Et ailleurs : « Ne vous préoccupez pas, mon cher fils, du grand nombre d'affaires dont vous êtes chargé. L'assistance de notre divine Patronne ne vous manquera pas. »

- **Les trois Offices – Organisation du gouvernement**

Éminemment réunis dans la personne du Supérieur général, les offices étaient divisés entre ses assistants, de manière à assurer le bon fonctionnement de tous les services, tout en maintenant l'unité d'impulsion et de direction. Nous trouvons la pensée du fondateur expliquée dans une lettre à M. Chevaux, et appliquée au gouvernement particulier de la communauté de Saint-Remy, car les administrations locales devaient se calquer sur le gouvernement central : « Vous pouvez voir, mon cher fils, lui disait-il, que dans le gouvernement de l'établissement tout doit se faire réellement per *modum unius*, comme vous dites, que le Supérieur est réellement le centre de tous les mouvements, quoique dans la sphère de son autorité il se trouve des chefs, centres aussi de quelques mouvements particuliers. N'en est-il pas de même dans l'univers, l'ouvrage de la divinité ? Les planètes n'ont-elles pas leurs planètes particulières ? Dieu a établi des lois générales qui soutiennent admirablement ce grand ordre de l'univers. J'ai bien la confiance que si on observe d'abord les lois générales, de l'état religieux et même du christianisme cette espèce de gouvernement une fois bien entendue nous conduira à un grand ordre. Je ne veux pas dire que le gouvernement ne pût être organisé différemment, mais c'est celui que nos anciennes Constitutions ont introduit dans la Société et il est d'autant plus sage de le conserver que, bien

entendu, il peut, sans altération, subir toutes modifications qu'exige la nature des établissements. »^[6]

- **Sagesse dans l'administration**

Chaminade ne revenait pas sur sa décision après avoir conclu au rejet d'une affaire, quelque instance qu'on lui fit. Ainsi la fondatrice du Bon-Pasteur de Rouen, Mme Anjorran, le suppliait de lui prêter son concours pour la rédaction de ses Constitutions. « Je ne me dissimule pas, lui dit-il^[7], l'embarras que j'éprouve à vous répondre. D'une part, vos instances sont si humbles et pressantes, d'autre part je crois voir si clairement que Dieu ne veut pas que je m'occupe d'une œuvre à laquelle il ne m'a pas appelé, que je ne saurais sans témérité, ce semble, m'y ingérer le moins du monde. » Et, entre autres raisons de son refus, il allègue, d'un côté, les indications de la Providence qui ne lui a rien inspiré relativement à cette œuvre, et, d'un autre côté, « l'immensité de ses propres travaux » auxquels il ne peut suffire. Se trouvait-il en face d'une entreprise que la prudence humaine lui déconseillait, mais vers laquelle il se sentait entraîné par un appel d'en haut, alors il se hâtait encore moins que dans toute autre circonstance. Il laissait le conflit intérieur se résoudre comme de lui-même, jusqu'au moment où la volonté de Dieu apparaissait plus manifeste ; alors il foulait aux pieds la sagesse humaine et se jetait tout entier entre les bras de la Providence. Dans l'intervalle, son hésitation se traduisait par des oui et des non que quelques-uns prenaient pour de l'habileté et de la finesse, et qui n'étaient que l'expression d'influences diverses exercées sur lui par des motifs opposés. Des cas de ce genre il disait ^[8]: « Comme vous avez pu vous en apercevoir, je ne prends guère un parti que quand je vois que je ne puis plus reculer ».

Guillaume-Joseph Chaminade a fait preuve d'une sagesse éclairée par les lumières de la foi, dans l'administration de ses œuvres malgré l'avis contraire de ses assistants lors du conflit qu'il eut avec eux dans les dix dernières années de sa vie.

^[6] 23 novembre 1831. LC III, 609, p. 91-92.

^[7] 11 juin 1839. LC V, 1143, p. 23.

^[8] A M. Lalanne, LC III, 588, du 30 avril 1831, p. 19.